

# Conditions Générales et Règlement Intérieur

## 1) Données personnelles

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vos informations sont utilisées uniquement par les personnes habilitées dans le cadre des activités de l'association ECCM76. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression de vos données, à exercer par simple demande écrite auprès de l'association.

## 2) Âge minimum

L'âge minimum requis pour participer est de 8 ans révolus dans l'année scolaire en cours. Pour les mineurs, la signature d'un représentant légal est obligatoire.

## 3) Adhésion et inscription

L'adhésion annuelle à l'association couvre les assurances et les frais de fonctionnement.

Les frais d'inscription annuels (distincts de l'adhésion) financent les activités liées aux spectacles : costumes, décors, communication, etc.

## 4) Résiliation

Résiliation avant le début des cours : possible jusqu'à 10 jours avant, par courrier recommandé avec accusé de réception à l'ECCM76 (1261 rue Aristide Briand, 76650 Petit-Couronne). Dans ce cas, seule l'adhésion reste acquise à l'association.

Résiliation en cas de force majeure : sur présentation d'un justificatif (ex. certificat médical) par courrier recommandé. Seules les prestations déjà effectuées seront dues, calculées au prorata temporis. En dehors de ces cas, les frais d'inscription ne sont pas remboursables.

## 5) Organisation des cours

L'association se réserve le droit de modifier le lieu des cours ou répétitions dans un rayon de 30 km. Les participants seront prévenus au minimum un mois à l'avance par mail ou courrier.

En cas d'absence imprévue d'un professeur, un cours de remplacement sera proposé dans la mesure du possible.

## 6) Autorisations

Pour les mineurs autorisés à quitter seuls les lieux de formation, une autorisation écrite et signée par le représentant légal doit être fournie.

Par défaut, toute adhésion vaut accord pour l'utilisation d'images (photos/vidéos) prises lors des activités, destinées à la communication de l'ECCM76, sans limite de durée. En cas de refus, un courrier écrit doit être adressé à l'association. Cet accord peut être retiré à tout moment par simple demande écrite.

## 7) Présence et absences

Les retards et absences, même justifiés, ne peuvent donner lieu à un remboursement des frais d'inscription.

Seul un arrêt définitif pour motif de force majeure (cf. article 4) peut entraîner un remboursement partiel.

## 8) Respect et vie collective

Les élèves doivent respecter les consignes données par les professeurs, notamment en matière de tenue adaptée aux cours.

La vie collective implique le respect de tous : professeurs, élèves, bénévoles, visiteurs ainsi que des locaux (propreté, matériel).

Tout manquement grave au respect ou au règlement pourra entraîner un avertissement, voire une exclusion temporaire ou définitive, sans remboursement des frais d'inscription.